

25. ÉLÉMENTS PARTICULIERS À MARGUERITE EN FLEURS :

Départ de l'enfant : au son de la cloche à 3h00, l'éducatrice de votre enfant a en sa possession la carte personnalisée de votre enfant. Celle-ci est accrochée à un mousqueton. À son départ, cette carte sera transférée à un autre mousqueton. Cette façon de procéder nous indique clairement le nombre d'élèves présents en tout temps. D'où l'importance d'aviser l'éducatrice du départ de votre enfant.

Il est important que la personne qui vient chercher l'enfant soit son parent ou une personne inscrite sur la fiche d'inscription du service de garde. Dans le cas contraire, veuillez aviser le sdg Marguerites en fleurs à chaque fois qu'une nouvelle personne s'ajoute ou disparaît de la liste des personnes autorisées.

Dîneurs : le tarif est fixé à 360 \$ par année, payable en 3 versements de 120 \$, soit le 5 octobre 2017, le 2 novembre 2017 et le 7 décembre 2017 ou un seul versement de \$360.00 payable le 28 septembre 2017.

Garde légale : Lorsqu'un parent détient la garde légale de son enfant sous ordre de la cour, nous devons avoir une copie du jugement si l'autre parent a l'interdiction de venir voir ou chercher son enfant.

Horaire : Du lundi au vendredi

- Matin : 7 h 10 à 9H05
- Midi : 11 h 20 à 12 h 35
- Soir : 15 h 00 à 17 h 45

Les journées pédagogiques ou de tempête : de 7 h 10 à 17 h 45

Médicaments : Il faut les remettre à un adulte, en main propre; ils ne doivent pas se retrouver dans la boîte à goûter ou le sac d'école de l'enfant. Une autorisation de donner des médicaments par l'éducatrice doit être complétée et signée par le parent. Une prescription médicale est obligatoire sur le contenant du médicament.

Messages : Les informations concernant les parents seront transmises sous forme de communiqué que les enfants apporteront à la maison. Les listes d'enfants inscrits à la pédagogique sont affichés sur un mur près du sdg.

Ouverture et fermeture : Le service de garde est ouvert dès le 30 août 2017 et se termine le 22 juin 2018. Il est fermé les jours fériés (journées encadrées sur le calendrier scolaire), la semaine de relâche, la période des fêtes et la période estivale.
Petite précision en ce qui concerne la fermeture en fin de journée : l'enfant devrait avoir quitté le service de garde pour 17 h 45.

Ratio : 1 éducateur (trice) pour 20 enfants.

Repas à faire réchauffer : Pas plus de 2 minutes s.v.p. **Faire décongeler** les repas la veille au soir et **fournir les ustensiles** appropriés. Faire chauffer les nouilles des repas Gattuzo.

Téléphone : Afin de ne pas déranger inutilement la secrétaire de l'école, veuillez téléphoner directement au local du service de garde, sauf lorsqu'il s'agit d'un message urgent et que nous sommes absents du service de garde.

Marguerites en fleurs : (819) 370-8523 École M-Bourgeois : (819) 374-5107

Vous pouvez laisser votre message sur la boîte vocale; nous les écoutons régulièrement.

Tarif : les tarifs sont sujets à changement selon les hausses gouvernementales.

- * Annexe 1 : Autorisation à partir à pied
- * Annexe 2 : Médicaments : fiche d'autorisation

(Annexe 1)

Autorisation
Autorisation
de partir à pied
de partir à pied

J'autorise mon enfant

_____ Nom de l'enfant

À quitter le service de garde à pied à _____ heure pour se rendre à la maison.

Du

_____ (jour/mois/année)

Au

_____ (jour/mois/année)

Date :

(Annexe 2)

Médicaments

Fiche d'autorisation

Nom de l'enfant _____

Semaine du _____

Par la présente, j'autorise l'éducatrice (teur) à fournir
à mon enfant les soins médicaux nécessaires à son bien-être.
(Sous prescription du médecin seulement).

À compléter par l'éducatrice

Jour	Nom du médicament	Quantité à prendre	Heure	<u>Heure donnée</u>	<u>Initiales</u>
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

Signature du parent

Date